

LUNDI 27 JUIN 2022

Jeunesse, attractivité, inclusion, animation et lecture : les 5 commandements de la politique culturelle et sportive 2022-2028

Avec sa nouvelle politique culturelle et sportive présentée ce lundi 27 juin 2022 en séance publique, le Conseil départemental invite les Deux-Sévriens et les acteurs culturels et sportifs dans la galaxie vertueuse du sport et de la culture, leviers d'épanouissement individuel, de cohésion sociétale et d'attractivité.

Pour la période 2022-2028, jeunesse, attractivité, inclusion, animation et lecture guideront cette politique du sport et de la culture pour tous.

Les Deux-Sèvres entendent rayonner en s'associant à des événements internationaux tels que, dans un avenir proche, la Coupe du Monde de rugby 2023 et les Jeux Olympiques et paralympiques Paris 2024. Instants festifs, valeurs sportives, encouragement à la pratique sportive mais également implication des plus jeunes nourriront ces événements.

L'implication des jeunes occupe effectivement une place centrale dans la redéfinition de cette politique. L'objectif étant de remettre de la citoyenneté et les valeurs qui en découlent telles que l'entraide, l'aide, le respect. Le Ticket "jeune Citoyen", effectif à la rentrée scolaire 2022-2023, incitera les jeunes à s'impliquer les associations, à en cerner le fonctionnement, à prendre goût au bénévolat et plus largement à participer à la vie de la cité (lire ci-dessous). Cela participera à rapprocher les citoyens de leurs associations, les éloignant du simple acte de consommation.

Ces associations qu'elles soient artistiques ou sportives pourront compter sur l'engagement du Département à leurs côtés tout comme les territoires qui, dans le cadre des Contrats Ambition Deux-Sèvres et du Fonds de solidarité départemental, sont financièrement soutenus pour investir dans la création, l'extension ou la réhabilitation d'équipements culturels et sportifs.

L'inclusion résonnera également comme l'un des maîtres-mots de ce nouvel élan. Comme pour le sport, le Département soutiendra les associations culturelles pour l'achat de matériels adaptés aux personnes en situation de handicap et soutiendra les initiatives visant à développer les offres et faciliter l'accès aux pratiques culturelles pour ces publics.

Lecture et nature au programme

La lecture sera le socle de cette nouvelle politique culturelle. Le Département soutiendra l'ensemble des actions visant à développer sa pratique en particulier à destination des jeunes. La lecture aura également son festival puisqu'un événement autour de l'écrit et de l'eau verra prochainement le jour. Ce festival consacrera l'écrit et les atouts naturels et authentiques deux-sévriens. Terre de randonnées et d'espaces naturels sensibles, le département des Deux-Sèvres verra les pratiques sportives et culturelles à ciel ouvert se multiplier lors de cette nouvelle ère 2022-2028.

Le ticket « Jeune Citoyen » : l'implication des jeunes Deux-Sévriens pour leur association

Premier des dispositifs mis en place dès la rentrée de septembre 2022, le ticket « Jeune Citoyen ». Le concept : « Je suis utile à mon association qui m'est indispensable ». La jeunesse devient ainsi actrice de la bonne santé financière de son association et du déploiement de ses moyens par son adhésion qui déclenche la subvention du Département.

Le ticket « Jeune Citoyen » :

- apporte un soutien aux structures qui concourent à l'éducation et aux loisirs des jeunes ;
- incitent les jeunes, du CP à la troisième ou scolarisés en établissements spécialisés, à être acteurs des associations auxquelles ils adhèrent.

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des associations loi 1901 deux-sévriennes proposant une activité culturelle, sportive, d'éducation, de loisirs ou d'initiation à des savoir-faire.

Chaque jeune, scolarisé en Deux-Sèvres, ne peut utiliser qu'un seul ticket « Jeune Citoyen » d'un montant de 20 euros par an à destination d'une structure de son choix. Cette dernière se verra ensuite verser une subvention correspondant à la somme des tickets collectés.

Le principe de l'intervention du Département en faveur de chaque association dépendra donc du nombre d'adhérents du CP à la 3e qu'elle prendra en charge pour l'année scolaire 2022-2023.

Coût estimé pour le Département : 725 000 euros.

